



MILLENNIUM CHALLENGE ACCOUNT MCA-NIGER

PROCES-VERBAL DE LA CONFERENCE PREALABLE

Fourniture et livraison du matériel et produits de vaccination (déparasitants)– Relance

DAO N°PRAPS/1/CB/450/23

Séance du 26 mai 2023

Introduction

L'an deux mil vingt-trois et le vingt-six mai à dix heures, une conférence préalable dans le cadre de l'Appel d'Offres pour la **Fourniture et livraison du matériel et produits de vaccination (déparasitants) – Relance**, objet du **DAO N°PRAPS/1/CB/450/23** lancé le 11 mai 2023, a été tenue via Zoom à la salle de réunion du deuxième étage du bâtiment de MCA-Niger.

Ordre du jour :

- Présentation sur les procédures de Passation des Marchés du MCC Présentation ;
- Présentation du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) ;
- Procédure de sélection ;
- Critères de qualification ;
- Autres informations importantes ;
- Questions et Réponses.

Soumissionnaires présents :

Docteur Adamou SANDAGOU, Directeur Général de la société CENTRAVET-NIGER SA.

Cette conférence préalable avait pour objectif de passer en revue avec les soumissionnaires potentiels le Dossier d'Appel d'Offres et les informer des procédures de Passation des Marchés de MCC afin qu'ils puissent mieux répondre au Dossier d'Appel d'Offres.

Introduction

La séance a été ouverte à dix heures, par le Manager Passation de Marchés, MCA-Niger, qui a demandé à tous les participants de se présenter avant de passer la parole au Procurement pour dérouler l'agenda de la réunion.

1. Présentation des procédures de Passation des Marchés du MCC et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO)

Le Procurement Agent (PA) par l'intermédiaire de son Représentant a présenté les procédures et exigences de la Passation des Marchés de MCC. Ces procédures ont été expliquées aux Soumissionnaires pour leur permettre de bien comprendre les règles de la compétition. Les différentes parties du Dossier d'Appel d'Offres ont été parcourues et des explications données aux Soumissionnaires.

2. Procédure de sélection et Critères de Qualification et d'Evaluation

Le processus de passation des marchés sera conduit à travers la méthode dite « Appels d'offres Concurrentiels » conformément aux procédures décrites dans le MCC Program Procurement Guidelines (PPG) et est ouvert à tous les soumissionnaires éligibles tels que définis dans les PPG disponibles sur le site Web de la MCC (www.mcc.gov).

Le processus d'évaluation comprend les étapes suivantes :

- Conformité administrative des offres : cette étape consiste à la vérification de la conformité des pièces demandées au niveau des IS 12.1 de la Section II. Fiche de données de l'appel d'offres ;
- Conformité technique des offres : Il s'agit pour cette étape de vérifier la conformité des spécifiques demandées dans le Dossier d'Appel d'Offres et les spécifications offertes par le soumissionnaire : Formulaire SR3, Spécifications Techniques de la Section V : Spécifications des Biens ;
- Evaluation des prix : vérification des erreurs arithmétiques et classement des Offres ;
- Examen de la qualification du soumissionnaire : vérification des documents établissant les Qualifications du Soumissionnaire, Section III, Qualification et Critères d'évaluation ;
- Raisonabilité des prix et vérification des références du soumissionnaire qualifié.

3. Autres informations importantes

Le Représentant du Procurement Agent a fait un rappel de quelques aspects importants à retenir dans le cadre de l'Appel d'Offres. Il s'agit de :

- La date limite de réception des candidatures est : le 09 juin 2023 à 10 h 00 (heure locale – GMT+1) ;
- Ouverture des plis : le 09 juin 2023 à 11 h 00 (heure locale – GMT+1) ;
- Lieu de livraison des équipements : Laboratoire Central de l'Elevage (LABOCEL)
B.P. 485 Quartier Terminus - Niamey – Niger ;
- Délai de livraison : Quatre-vingt-dix (90) jours calendaires. Ce délai intègre toutes les étapes du processus d'acquisition jusqu' à la livraison des biens.
- Le Système de contestation des soumissionnaires de MCA-Niger (Intérim Bid Challenge System) est disponible sur son site Internet : <https://www.mcaniger.ne/2018/07/10/procedures-de-recours-bid-challenge>.

4. Questions et Réponses

La séance a clôturé avec les questions/réponses du potentiel soumissionnaire, présent à la réunion. Les réponses données séance tenante sont résumées dans le tableau « Questions & Réponses » joint à ce présent Procès-Verbal.

La séance a été levée à onze heures vingt-deux minutes les jour et date cités ci-dessus.

Annexe 1 : TABLEAU QUESTIONS ET REPONSES

Fourniture et livraison du matériel et produits de vaccination (déparasitants)– Relance

DAO N°PRAPS/1/CB/450/23

Séance du 26 mai 2023

| N° | Questions posées par les Soumissionnaires | Réponses de MCA-Niger |
|----|--|--|
| 1 | <p><i>J'ai une demande/observation au niveau de la section V- spécifications des biens et services connexes, Lot N°1, Carnet de vaccination, nombre de page:</i></p> <p><i>Je voudrais savoir s'il s'agit réellement de 300 pages ou bien c'est une erreur de saisie? En effet, selon les imprimeurs les carnets standards sont de 100 pages avec souches.</i></p> | <p>Ce n'est pas une erreur, les spécifications des carnets demandés sont :</p> <ul style="list-style-type: none">• Format 13 x 25,50 cm• Nombre de page : 300 pages• Qualité du papier : 80 g |
| 2 | <p><i>L'Autorisation/Agrément de commercialisation/vente des produits pharmaceutiques ou vétérinaires délivré par les autorités compétentes n'est-elle pas exigible pour les deux lots (1 et 2) ?</i></p> | <p>L'Autorisation/Agrément de commercialisation/vente des produits pharmaceutiques ou vétérinaires est exigible pour le lot 2 uniquement qui est constitué d'antiparasitaires.</p> <p>Pour le lot 1, constitué de carnets de vaccination, seringues et aiguilles, nous prenons bonne note et reviendrons en cas de modification.</p> <p>Un addendum a été publié le 24 mai 2023 à cet effet</p> |